

Centre Social

Centres Municipaux
d'Animation

Fiche d'inscription

2025-2026



Permanence des inscriptions : Toute l'année, **les lundis et jeudis de 9h à 11h et de 14h à 16h** au Centre Social Anne Marie VIVE.

Païement : Uniquement espèces, chèques bancaires ou postaux

Le service Politique de la ville se réserve le droit de refuser toute inscription en cas de dossier incomplet.

Respecter scrupuleusement le protocole sanitaire en vigueur et fournir un masque adapté à votre enfant si cela est demandé par l'autorité de santé.

❖ **Enfant :** (À partir d'une scolarisation en CP)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fille Garçon

❖ **Scolarisation**

Scolarisé(e) dans l'établissement :

En classe de :

❖ **Périscolaire -CLAS:**

J'inscris mon enfant à l'accueil Périscolaire les jours suivants :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Centre Social /Centre-Municipal :

*Horaire de prise en charge de **16h30 à 18h30***

Sur ce créneau horaire, l'enfant est confié aux animateurs des centres sociaux municipaux dont dépend l'école.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité [C.L.A.S.] est mis en place pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes des cycles primaires et secondaires.

• Il privilégie l'aide méthodologique et la pédagogie du détour en encourageant le goût de la culture, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir, en s'attachant à renforcer le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

• Le CLAS s'articule avec les projets d'établissements ainsi qu'avec les autres dispositifs de réussite éducative (Projets Educatifs Locaux [PEL], Programmes de Réussite Educative [PRE] etc.).

• Il crée un partenariat entre l'enseignant, le(s) parent(s), l'enfant et l'animateur CLAS

Engagement des familles :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur m'engage/ nous engageons à :

• Accompagner régulièrement mon/notre enfant aux ateliers du Contrat local d'accompagnement à la scolarité [CLAS],

• Participer au minimum une fois aux ateliers Parents/enfants proposés dans le cadre du CLAS,

• Informer les animateurs de l'absence de mon/notre enfant,

• Informer l'animateur de la situation scolaire de mon/notre enfant,

• Autoriser les animateurs et les enseignants à échanger durant l'année sur les progrès de mon/notre enfant,

• Participer à l'évaluation des progrès de mon/notre enfant en fin d'année scolaire.

❖ **Animation Mercredis et Vacances Apprenantes**

J'inscris mon enfant à l'animation dans les centres municipaux :

- Les mercredis Les vacances scolaires

Centre Social/Centre Municipal :.....

Horaire de prise en charge de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Avec la possibilité de rechercher l'enfant avant en prévenant au préalable les animateurs.

Des activités peuvent être en extérieur, il peut vous être demandé de fournir du matériel ou pique-nique exceptionnellement. Prévoir bouteille d'eau, goûter, casquette.

L'enfant est inscrit au centre toute la journée, il n'est pas autorisé à fréquenter la structure que le matin ou l'après-midi. (Sauf justificatif médical ou attestation sportive)

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

❖ **Responsable(s) légal (aux)**

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom.....

Téléphone portable.....

Adresse de résidence de l'enfant :

Téléphone du domicile :

Adresse mail :

Responsable légal 2:

Nom : Prénom.....

Téléphone portable :

Adresse de résidence de l'enfant :

Téléphone du domicile :

Adresse mail :

❖ **Autorisation Parentale**

J'autorise l'enfant à quitter la structure d'accueil seul

Je n'autorise pas l'enfant à quitter la structure d'accueil seul

J'autorise la ou les personne(s) suivante(s) à venir le chercher :

1 Nom : Prénom :

Tél :

2 Nom : Prénom :

Tél :

J'autorise mon enfant à participer aux sorties proposées lors du périscolaire, des mercredis et des vacances scolaires :

Oui Non

En amont, les informations vous seront communiquées pour chaque sortie

❖ **Assurance :**

N° de sécurité sociale :

N° de mutuelle :

Nom de l'assurance :

Numéro de contrat d'assurance :

❖ **Activités sportives et culturelles**

Votre enfant est-il inscrit au sein d'un club sportif ou d'une association culturelle

Oui Non

Si OUI, dans quel club/association :

L'enfant s'y rend le :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

J'autorise Madame ou Monsieur à accompagner mon enfant à son entraînement hebdomadaire et à quitter la structure d'accueil.

Votre enfant est-il inscrit au Conservatoire de Musique :

Oui Non

Votre enfant est-il inscrit à l'Ecole des Beaux-Arts ?

Oui Non

Votre enfant est-il inscrit à la Plateforme Réussite Educative (PRE) ?

Oui Non

❖ **Autorisation de diffusion :**

Je soussigné(e),

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Du mineur : autorise la Ville de Compiègne à reproduire et exploiter son image pour la promotion et la communication des activités liées aux Centres Municipaux de la Ville de Compiègne pour l'année 2025/2026.

❖ **Signature :**

À Compiègne, le / /

À joindre impérativement au dossier

L'attestation d'assurance scolaire

La photocopie des vaccins

Le règlement intérieur signé

ACTIVITES	TARIFS
Périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	2€/an/enfant
Mercredi	4€/an/enfant
Vacances scolaires	
Inscription à la semaine :	2€/semaine/enfant
Ou inscription à l'année :	1 enfant/famille : 20€/an/enfant 2 enfants/famille : 15€/an/enfant 3 enfants/famille : 12€/an/enfant
Stage spécifique (stage sportif, mini-séjour...)	10€/personne(en complément de la cotisation vacances scolaires ci-dessus)
Sortie familiale (adultes ou enfants non inscrit)	2€/personne
Séjour en France et à l'étranger	Tarif spécifique fixé par délibération du conseil municipal

❖ **Cadre réservé à l'administration**

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois les documents suivants retournés :

- Fiche d'inscription, fiche sanitaire dûment remplies et signées
- Règlement intérieur dûment signé par les parent(s) et l'enfant
- Paiement